

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du Jeudi 23 Juillet 2020

Présents : Tous les conseillers

Secrétaire de la séance : Michel FERNANDEZ

Ordre du jour :

- Vote des budgets : Commune - Eau - Assainissement
- Signature de la Convention avec le SDAIL : *projet nouvelle école*
- Désignation d'un délégué pour le Syndicat mixte informatique AGEDI
- Désignation d'un référent « Prévention Moustique Tigre »
- Approbation devis travaux d'hydrocurage
- Délibération relative au droit à la formation des élus
- Questions et informations diverses.

La séance est ouverte à 18h05

1 - Vote des budgets : Commune - Eau - Assainissement

• **COMMUNE :**

Section de fonctionnement

Le budget global en dépenses de la section de fonctionnement s'élève à	761 407.50€
○ Charges de gestion générale :	142 510.00€
○ Charges de personnel :	233 850.00€
○ Atténuations de produits :	52 256.42€
○ Autres charges de gestion courante :	158 076.00€
○ Charges financières :	4938.06€
○ Charges exceptionnelles :	2 500.00€
○ Virement à la section d'investissement :	144 171.02€
○ Opération d'ordre de transfert entre sections :	3106.00€
○ Dépenses imprévues :	20 000.00€

Les recettes sont évaluées à : 592 539.26€

Excédent de fonctionnement reporté de 168 868.24 € Soit un total de 761 407.50€ dont :

○ Atténuation des charges :	24 315.00€
○ Produits et services du domaine et ventes :	43 300.00€
○ Impôts / taxes (avec actualisation de 1% des taux d'imposition) :	422 224.00€
○ Dotations et participation :	84 826.50€
○ Autres produits de gestion courante :	17 873.76€
○ Opération d'ordre de transfert entre sections :	0.00€
○ Produits exceptionnels :	0.00 €

Section d'investissement

Dépenses :	
○ Restes à réaliser :	63 763.75€
○ Déficit d'investissement reporté :	0.00€
○ Dépenses d'investissement :	165 318.51€

o Soit : 229 082.26€

Recettes :

o Restes à réaliser : 0.00€
o Recettes d'investissement : 194 469.70€
o Virement de la section de fonctionnement : 34 612.56€
o Soit : 229 082.26€

Le budget soumis au vote a été approuvé :

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

• **EAU :**

Section de fonctionnement

Dépenses définies à 161 258.09€ pour des recettes de 87 358.00€ auxquelles il faut ajouter un résultat reporté de 73 900.09 € soit un total de : 161 258.09€.

Section d'investissement

Dépenses :

o Restes à réaliser : 0.00€
o Dépenses d'investissement : 101 225.58€
o Soit un total de : 101 225.58€

Recettes :

o Excédent d'investissement reporté : 29 451.82€
o Restes à réaliser : 0,00€
o Recettes d'investissement : 71 773.76€
o Soit un total de : 101 225.58€

Le budget soumis au vote a été approuvé :

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

• **ASSAINISSEMENT :**

Section de fonctionnement

Dépenses définies à 103 582.29€ pour des recettes de 50 227.00€ auxquelles il faut ajouter un résultat reporté de 53 355.29€ soit un total de : 103 582.29€.

Section d'investissement

Dépenses :

o Restes à réaliser : 9 163.12€
o Dépenses d'investissement : 67 188.81€
o Soit un total de : 76 351.93€

Recettes :

o Excédent d'investissement reporté : 45 269.64€
o Restes à réaliser : 0.00€
o Recettes d'investissement : 31 082.29€
o Soit un total de : 76 351.93€

Le budget soumis au vote a été approuvé

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

2 - Signature de la Convention avec le SDAIL : *projet nouvelle école*

La convention avec le SDAIL concernant le projet de la nouvelle école a été signée.
Une réunion en amont avait été faite avec la présence de Monsieur LEVIEL A. (représentant du SDAIL et chef du projet).

3 - Désignation d'un délégué pour le Syndicat mixte informatique AGEDI

La déléguée sera Catherine PICAULT

4 - Désignation d'un référent « Prévention Moustique Tigre »

Le délégué sera Julien MAURIE

5 - Approbation devis travaux d'hydrocurage

A la suite de l'appel d'offre, nous avons reçu 2 devis :

- Entreprise BEYNAT ROCHE HYDROCURAGE, 46 130 St Michel Loubejou, d'un montant de 835,00 € HT
- Entreprise POTEL, 15 130 Arpajon sur Cère, d'un montant de 1127,50 € HT

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour le devis de l'entreprise BEYNAT ROCHE

6 - Délibération relative au droit à la formation des élus

La délibération a été prise pour les élus ayant une délégation (concerne les adjoints)

7 - C.A.U.E

Le conseil municipal accepte de prendre une délibération non prévue à l'ordre du jour.
Elle concerne l'adhésion de 75 € au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement, organisme qui sera présent dans le projet de construction de l'école.

8 – Questions et informations diverses

Une réflexion est en cours sur des prochains travaux concernant la sécurité routière dans notre village.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.